



## FLASH INFO – 17 novembre 2021

\*\*\*

### PROGRAMME ALVEOLE PLUS

FUB lance un appel à financeurs pour  
35 millions d'euros (5 TWh cumac)

---

**La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) lance un appel à financement pour le programme CEE ALVEOLE Plus. Les obligés intéressés ont jusqu'au 15 décembre 2021, 13h pour proposer un engagement.**

Le programme CEE « **ALVEOLE Plus** », porté par la FUB, vise à doter la France d'un stationnement de qualité pour lutter contre le vol de vélo, un des freins à l'usage du vélo. Par ailleurs, avec le développement exceptionnel du vélo depuis 2020, de nouveaux besoins en stationnement vélo ont été mis en exergue. Le programme « **ALVEOLE Plus** » s'inscrit dans la continuité du programme « **ALVEOLE** ». Les cibles du programme « **ALVEOLE Plus** » sont élargies par rapport au programme actuel, avec l'ajout des cibles copropriétés privées et cyclo logistique dans les hubs, qui viennent s'agréger aux cibles d'établissement d'enseignement, voie publique, pôles d'intermodalités, et logement social.

Ce programme a pour objectif de déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et de réaliser des prestations d'accompagnement auprès d'environ 3 500 structures.

**La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 35 millions d'euros HT correspondant à un volume de certificats d'économies d'énergie de 5 TWh cumac pour la période 2022-2024.** Le facteur de conversion est de 7 € HT/MWh cumac.

Les contributions au programme « **ALVEOLE Plus** » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme validées en Comité de pilotage. Ces contributions auront lieu à partir de début 2022 et sur toute la durée du programme.

Les partenaires financeurs seront membres du Comité de pilotage (COPIL) du programme « **ALVEOLE Plus** » qui se réunira périodiquement.

**Les propositions devront préciser :**

1. Le montant en euros ainsi que le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac, que l'obligé s'engage à financer sur 2022-2024 en justifiant de sa capacité financière à honorer son engagement ;
2. Le niveau de son obligation pour la quatrième période et une estimation pour la cinquième période, le montant pour lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE sur ces mêmes périodes, ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la candidature nulle et non avenue) ;
3. Le niveau de connaissance du candidat des programmes CEE ainsi que les informations permettant d'identifier l'entité candidate : la raison sociale et le numéro unique d'identification (SIREN);
4. L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans la transition écologique, dans sa politique et ses actions visant à promouvoir la cyclomobilité en interne à l'entreprise comme à l'externe, ainsi que dans sa capacité à porter une communication active pour le Programme et plus largement faciliter sa mise en œuvre.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 50 tranches de 100 GWh cumac, soit 700 000€ chacune.

Afin de déterminer les candidats éligibles à cet appel à financement, les porteurs sélectionneront les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (20% de la note finale). Les candidats n'ayant pas financés de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité à vélo, engagement en matière de communication sur le territoire français (30% de la note finale)
- Sous-critère 4 : Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

**Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail au format PDF sur papier à entête et signées à Olivier Schneider (o.schneider@fub.fr) et Véronique Bernolin (v.bernolin@fub.fr) avant le 15 décembre 2021, 13h.**

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et financement des programmes CEE en 5ème période (doctrine) dont le détail est disponible sous:  
<https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>